

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220221

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation
16 février 2022

Date d'affichage
16 février 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 37
Votants : 41

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PARIS Hubert, PITOU Jean Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, Mme Annick BRUNEAU, membre suppléant.

Étaient excusés :

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean Pierre MARIAIS
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE TOLRA
M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Jacques LACOCHE
Mme STERBA Eleonora donne pouvoir à Jean Pierre MARTEL
M. MORIN Sébastien

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220224-D20220221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

OPAH

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et suite à la délibération n°20210328 relatives aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, deux dossiers de demande de subvention, concernant des travaux « autonomie de la personne » ont été déposés à la Communauté de Communes au mois de janvier :

Nom	Montant HT des travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (hors CCVBA)	Montant subvention CCVBA	Reste à charge pour le propriétaire (HT)
PLET Patrick	7 863 €	35 % 2 752,05 €	500 €	2 252,05 €
GUILLAUME René	5 147 €	35 % 1 801,45 €	500 €	1 301,45 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté, à l'unanimité,

- **OCTROIE** les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 février 2022

Le Président,
Michel LEROY
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS